

RENCONTRE AVEC LA DIRECTION B-CS ACCOMPAGNEMENT

Nous avons rencontré la direction B-CS accompagnement ce jeudi 8 octobre 2024, les points à l'ordre du jour étaient :

- E-learning
- Agents de liaison
- Projet pilote sur un système hybride au niveau de l'allocation de vente
- Etude de la direction sur les différentes consignes congé
- Modification sur la prise en charge des PMR

Petit rappel : lors de la commission paritaire du 4 juillet 2024, la CGSP/ACOD a refusé le dossier sur les TICO (dossier lié à celui des assists, les agents de liaison).

Le dossier sur les e-learning n'était pas à l'ordre du jour, il a juste été discuté au CNF et nous étions contre l'implantation en série.



En effet, suivre cet e-learning sur un GSM n'est pas une situation idéale et confortable d'un point de vue ergonomique.

La direction travaille sur un projet afin de mettre, dans les dépôts, des écrans connectables aux smartphones (le projet DEX).

Le temps repart dans les séries pose aussi problème : 6 heures par an qui devront être respectées. Une analyse devra être effectuée sur l'implantation et le fonctionnement.



Un e-learning ne remplacera jamais une formation permanente en classe avec des collègues, les échanges entre collègues restent une vraie plus-value pour le personnel.

Non-respect du document sur les agents de liaison.

Le document présenté en groupe de travail de la sous-commission paritaire sur les agents de liaison ne reflète pas l'instauration des prestations dans les séries dans les différents dépôts. Au départ, il devait y avoir 13 dépôts impactés par la suppression :

Brugge, Gent, Kortrijk, Aalst, Antwerpen, Leuven, Hasselt, Brussel, Mons, Charleroi, Namur, Liège et Arlon

Le nombre de prestations de bureau passera de 40 à 28, chaque dépôt aura toujours un agents de liaison, le fonctionnement s'effectue par un regroupement des tâches.

Les prestations seront modifiées pour effectuer les différentes tâches dans les 40 dépôts. La direction a décidé de revoir sa position et de garantir une tâche d'un agent de liaison dans tous les dépôts, elle s'excuse sur le manque de communication envers les organisations syndicales.

Projet pilote au niveau des primes

Notre organisation revendique un système hybride au niveau des primes. La direction était venue avec un système basé uniquement sur le scanning fin mars 2024.

Exemple:

# contrôles par mois	1000	1500	2000	2500	3000
Totalité des primes (brute)	€ 30,00	€ 48,00	€ 78,00	€ 108,00	€ 156,00

Nous avons refusé ce système pour deux raisons :

- le matériel inefficace (le Xcover) n'était pas encore partout sur le terrain
- nous privilégions un système hybride.

La direction a revu en partie sa position, elle propose un projet pilote qui commencera au mois de novembre dans cinq dépôts (N.O : Malines ; N.W : St -Nicolas, Brussel ; S.E : Namur ; S.O : La Louvière)

L'accompagnateur pourra choisir le système le plus avantageux (vente actuelle ou le système hybride scanning vente), ensuite une analyse sera effectuée et une réunion sera organisée pour présenter les résultats.

Au mois de mars 2025, le système hybride sera implanté sur l'ensemble des dépôts scanning et vente.



Nous restons très prudents sur ce dossier, nous suivons le projet pilote dans chaque dépôt.

Nous avons rappelé à la direction notre position sur le maintien d'un billet dans le train, ô combien important pour permettre à l'accompagnateur de régulariser le voyageur. Le système hybride doit être maintenu dans le futur, il ne faut pas supprimer la vente de billets dans le train ni passer à un système unique de scanning.

La direction a entendu notre avis et en prend note. Nous continuerons à défendre cette position au niveau politique et aussi au niveau des différentes associations.

Etude de la direction sur les consignes congés



Suite à plusieurs plaintes d'accompagnateurs sur certaines consignes congés, la direction souhaite lancer une enquête à ce sujet.

L'enquête commencera le 15/11/2024 et sera axée sur le profil de demande de congés, la sensibilité, l'avis sur les consignes actuelles et la critique de certains contenus.

Elle sera anonyme, seul le dépôt sera demandé, afin de localiser la consigne.
La vision de la direction est d'harmoniser les consignes congés pour arriver à une consigne nationale (actuellement 19 consignes sur 40 dépôts)

Nous avons rappelé à la direction qu'une consigne congé reste une compétence locale et doit être discutée au niveau des dépôts respectifs. Chaque région a sa spécificité, des demandes différentes en fonction des périodes de congés scolaires, des activités locales ou de la diversité dans les dépôts.



La direction affirme que 92% des demandes de congés cet été ont été acceptées, cela démontre que le point de départ est bien « du personnel en suffisance » et non une bonne consigne congés.

Nous sommes toujours à l'écoute par rapport aux améliorations qui pourraient être apportées dans certaines consignes. Si les demandes de congés évoluent sur d'autres critères, cela doit être discuté localement.

Beaucoup de nouveaux agents viennent d'arriver dans les différents dépôts. Grâce à ces engagements, le nombre d'acceptations des congés augmente. Une bonne chose pour le bien-être de nos accompagnateurs.

La direction tirera ses conclusions par rapport à l'enquête.

Modification de la prise en charge des PMR

Suite à une mise en demeure de UNIA, la SNCB nous a présenté, lors du comité d'entreprise PPT SNCB du 26/09/2024, sa nouvelle politique de prise en charge des PMR.



Toute PMR devra être prise en charge même sans réservation. Une communication a été envoyée sur DITA à l'accompagnateur pour la prise en charge sur les Desiros avec les rampes courtes.

Nous sommes étonnés que cette décision ait été prise dans la précipitation sans analyse ni formation complémentaire alors que cette tâche reste critique au niveau de la sécurité.

Nos retours du terrain avec les directions concernées par les PMR restent très flous, sans encadrement entre les différentes entités

Le secrétaire national
Moers Thierry

